



**Le Commerce
du Bois**

Communiqué de presse
4 mars 2015

Non au bois illégal : Le Commerce du Bois confirmé dans ses engagements

En date du 30 janvier dernier, la Commission Européenne a reconnu Le Commerce du Bois* en tant qu'Organisme de Contrôle du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), une décision qui vient confirmer ses engagements pris depuis 2006, via la création de la Charte Environnementale sur l'achat et la vente responsables de bois.

Cette décision de la Commission Européenne a aussi été motivée par le fait que les engagements pris par Le Commerce du Bois font l'objet d'audits réalisés par des tierces parties indépendantes, comme le sont Bureau Veritas, FCBA et SGS.

Dans sa volonté de transparence et dans la logique de cette décision de la Commission Européenne, Le Commerce du Bois présentera son dispositif de diligence raisonnée lors d'une Conférence de Presse prévue fin mars 2015.

**Le Commerce du Bois regroupe plus de 160 entreprises (CA 4 milliards € - 4.000 collaborateurs) autour de plusieurs métiers : importateurs et raboteurs, négociants spécialisés et agents.*

Le Commerce du Bois
6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél 01 44 75 58 58
communication@lecommercedubois.fr
www.lecommercedubois.fr

o o o



11, boulevard du Commandant Charcot - 17440 Aytré
Tél. 05 46 50 15 15 - Fax 05 46 50 15 19
Courriel : agence.schilling@n-schilling.com
www.n-schilling.com